

Recommandations Politiques de la 30^{ème} Session Ministérielle du COMCEC

- Accroître la capacité des Etats Membres pour la mise en œuvre réussie des accords Commerciaux Préférentiels,

Les ACP peuvent devenir un engin de croissance pouvant potentiellement sortir des millions de personnes de la pauvreté en générant de nombreuses opportunités commerciales et économiques. Cependant, afin de prendre avantage de ces opportunités, les Etats Membres doivent s'assurer que les accords soient intégralement mis en œuvre et gérés de manière efficace et rapide. Ceci est un défi majeur dans la mesure où de nombreux Pays Membres ne possèdent pas la capacité institutionnelle nécessaire et doivent introduire l'infrastructure adéquate en incluant plusieurs agences publiques et privées.

Ainsi, afin de répondre aux défis liés à la mise en œuvre des accords commerciaux préférentiels et de saisir les opportunités économiques et commerciales résultant du processus de libéralisation du commerce, il est nécessaire que les Pays de l'OCI (i) aient une compréhension adéquate de l'ampleur et de l'étendue de ces défis et (ii) développent des stratégies / politiques visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité des institutions en charge de la régulation et de l'administration de ces accords.

- Préparer le terrain pour la Mise en Œuvre du SPC-OCI

Les Etats participants au SPC-OCI sont incités à organiser des événements dans l'objectif de s'assurer que les préparatifs pratiques liés à la mise en œuvre du Système, tels que la désignation de l'organisme compétent pour l'impression du Certificat d'Origine du SPC-OCI, soient effectués de manière rapide et efficace. En outre, en vue de la mise en œuvre harmonieuse de l'Accord, il est nécessaire d'organiser des séminaires de formation pour les administrations douanières locales et les autres acteurs concernés, ainsi que de publier les réglementations nationales requises. Une fois remplies les conditions nécessaires à la mise en œuvre du système, les Etats Membres concernés pourront également envisager d'utiliser le Comité de Négociations Commerciales pour vérifier ces préparatifs.

- Sensibiliser au sujet du SPC-OCI

Le succès du système SPC-OCI sera amélioré avec l'implication des Etats Membres qui ne font pas encore partie du système. Ainsi, les institutions publiques pertinentes, les sociétés du secteur privé et les autres opérateurs économiques de ces pays doivent détenir une compréhension totale des bénéfices du système SPC-OCI. A cet égard, la responsabilité partagée repose sur les Institutions de l'OCI et des Etats membres. Le CIDC et le BCC sont les co-secrétaires du Comité de Négociations Commerciales du COMCEC et ils ont initié divers efforts pour accroître la sensibilisation à propos du SCP-OCI. Pour les Etats Membres qui doivent encore signer et ratifier les Accords SPC-OCI et/ou qui remplissent toutes les conditions du Système, davantage de manifestations en vue d'accroître la sensibilisation peuvent aussi être organisées pour s'assurer que leurs administrés connaissent pleinement le Système.